

Les arriérés sur le sucre et le gaz butane dépassent 2 milliards de DH

La charge globale de compensation s'alourdit à fin juin 2017. Elle augmente de 45% par rapport à la même période une année auparavant, atteignant 6,97 milliards de DH. Une hausse due à la facture du gaz butane qui explose de 70%.

Les arriérés de la Caisse de compensation s'élèvent à 2,03 milliards de DH à fin juillet 2017. «Les créances non encore payées et dues aux sociétés de gaz butane (1,35 milliard de DH) et de sucre (677 millions de DH) représentent un peu plus de 2 mois de subvention aussi bien pour le gaz butane que pour le sucre», précise la Caisse de compensation dans son dernier rapport d'activité.

Au 30 juin, la charge globale de compensation a enregistré une hausse de 45% par rapport à la même période une année auparavant, soit 6,97 milliards de DH contre 4,81 milliards à fin juin 2016. La facture du gaz butane a enregistré une augmentation inquiétante de 70%. À fin juin, elle dépasse 5,25 milliards de DH, alors que le budget réservé à la compensation du gaz butane ne dépasse pas 6 milliards de DH, selon la loi de Finances 2017. «L'évolution de la charge de compensation du gaz butane, entre 2016 et 2017 a connu une augmentation significative due essentiellement à l'augmentation du cours de cette denrée sur les mar-

chés internationaux et également au changement de la structure des prix de gaz butane en 2016», explique l'institution. Cette augmentation des prix a été accompagnée par une augmentation des volumes distribués de l'ordre de 2%, soit un volume global de 1,19 million de tonnes sur les 6 premiers mois de 2017. «L'évolution de la charge de compensation du gaz butane sur les 3 dernières années confirme la légère tendance haussière de 2017», poursuit la Caisse de compensation.

Pour ce qui est de la charge de la subvention du sucre, elle présente une légère augmentation de 1% aussi bien en quantité qu'en valeur. Elle atteint, à fin juin, 1,72 milliard de DH pour 606.319 tonnes. Par ailleurs, au 31 juillet 2017, le montant de la subvention alloué à la Caisse de compensation a été de 8,95 milliards de DH, soit 61% de l'enveloppe globale de compensation qui est de 14,65 milliards.

Cette dotation globale est prévue dans la loi de finances 2017 pour soutenir les prix à la consommation du gaz butane, du sucre et à financer les mesures d'accompagnement à l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) principalement. La subvention prévue cette année pour le gaz butane s'élève à 6 milliards de DH, tandis que celle du sucre représente 2,95 milliards. ■

Mohamed Amine Hafdi

La charge de compensation du sucre s'élève à 1,72 milliard de DH à fin juin, en hausse de près de 1%.



La charge de compensation du gaz butane a connu une augmentation significative due essentiellement à l'augmentation du cours de cette denrée sur les marchés internationaux et au changement de la structure des prix de gaz butane en 2016.